

LE DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES

UN SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES EST OFFERT LES **MARDIS ET SAMEDIS**, DU **1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE**. AVEC UNE PREUVE DE RÉSIDENCE, LES CITOYENS BÉNÉFICIENT DE 15 MINUTES DE DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES SANS FRAIS.



La tarification \$\$\$

La tarification pour les résidus verts, les matériaux de construction, rénovation et démolition, est établie selon le volume de vos matières à 0,50\$/pieds cubes avec une preuve de résidence (1\$/pied cube pour les non-résidents). Des frais de 5\$/pneu avec jante s'appliquent.

Pour le service de déchiquetage des branches :

Les premières 15 minutes de déchiquetage sont gratuites. Pour le temps de déchiquetage supplémentaire, le tarif est de 10\$ par tranche de 5 minutes.

Pour les résidents, il n'y a aucun frais pour :

- Les résidus domestiques dangereux (peintures, huile, solvants, produits nettoyants, etc.)
- Les vêtements
- Le matériel informatique et électronique
- Les électroménagers, les petits appareils électriques
- Les téléviseurs
- Les métaux
- Les pneus sans les jantes.

Technicités

- Vous devez à votre arrivé à l'écocentre, présenter une preuve de résidence au préposé de l'accueil, acquitter les frais requis et trier vos matériaux dans les conteneurs appropriés.
- Le préposé de l'écocentre n'est pas tenu de trier et décharger vos matériaux.
- Un conteneur mal trié peut être refusé par le partenaire récupérateur et ainsi être malheureusement redirigé vers le site d'enfouissement.
- Le préposé de l'écocentre est responsable du déchiquetage des branches.
- La tarification et les horaires peuvent changer.



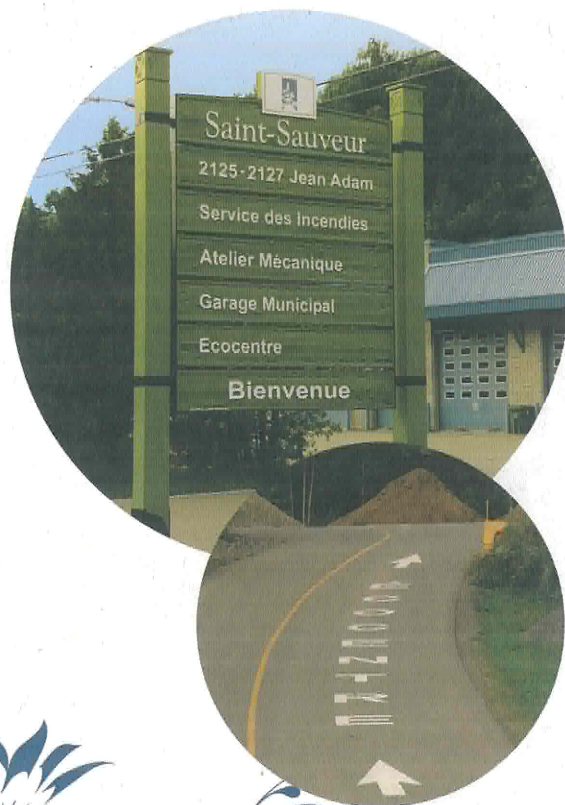
RÉ-EMPLOYER
RECYCLER
RÉDUIRE
VALORISER

MATIÈRES ACCEPTÉES À L'ÉCOCENTRE

- Les métaux (aluminium, cuivre, fer, acier)
- Les matériaux de construction, de rénovation et démolition (gypse, béton, roc, ciment, pavage, briques, bardeaux, bois) \$\$\$
- Le gazon, feuilles mortes et résidus de jardin. \$\$\$
- Les branches
- Les électroménagers
- Les petits appareils électriques
- Les meubles en bois et en métal non-réutilisables
- Les déchets domestiques dangereux
- Le matériel informatique et électronique
- Les matières recyclables (papier, carton, contenants de verre, plastique et métal)
- Les pneus, bombones de propane et batteries d'auto
- Les vêtements
- Les matelas
- Les contenants de peinture vide doivent aussi être apportés à l'écocentre**

MATIÈRES NON-ACCEPTÉES À L'ÉCOCENTRE

- Les déchets de construction non triés
- Les déchets domestiques
- Les déchets dangereux industriels
- Les pneus coupés et les pneus surdimensionnés
- Fauteuils, divans et tapis (ces items doivent être mis à la collecte municipale des encombrants).



L'écocentre est situé au
2125, chemin Jean-Adam, à Saint-Sauveur.
(À côté du poste de la SQ)

Téléphone : 450.227.2451

Horaire d'ouverture

Du 1^{er} décembre au 31 mars
les mardis, jeudis et samedis de
8h15 à 16h30.

Du 1^{er} avril au 30 novembre
du lundi au dimanche de
8h15 à 16h30.



ÉCOCENTRE

Pour un développement durable

RÉ-EMPLOYER
RECYCLER
RÉDUIRE
VALORISER

Ville de
Saint-Sauveur

